

# Connaître les plantes exotiques

## ENVAHISSANTES du bassin Loire-Bretagne



© N. Pipet / IBSN

Les herbiers denses du Myriophylle du Brésil couvrent les eaux et empêchent la pénétration de la lumière, entraînant de forts impacts sur les autres communautés vivantes.

**Espèces émergentes :  
elles arrivent...**



© J. Cordier / ANNE CBNDP

La Berce du Caucase peut être dangereuse, sa sève pouvant causer de graves brûlures cutanées.

**Les origines des  
invasions biologiques :**

Des plantes entières ou des parties (graines, fragments de tiges ou racines) peuvent être transportées d'un milieu à l'autre par les activités humaines et s'installer dans de nouveaux milieux pour les envahir. L'accélération et le développement des échanges de marchandises à l'échelle mondiale ont favorisé cette dispersion d'espèces : les plantes passent ainsi d'un continent à un autre sans leurs pathogènes ou leurs consommateurs, ce qui leur assure un avantage compétitif dans leurs milieux d'accueil.

**Espèces  
exotiques  
envahissantes**

Groupe de travail  
Bassin Loire-Bretagne

Réalisation dans le cadre de l'animation du groupe de travail  
« espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne »  
par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

**De quoi s'agit-il ?**

Une espèce végétale ou animale est dite exotique envahissante ou invasive lorsqu'elle a été introduite volontairement ou accidentellement par l'homme hors de son territoire d'origine et présente des impacts négatifs écologiques, économiques et/ou sanitaires.

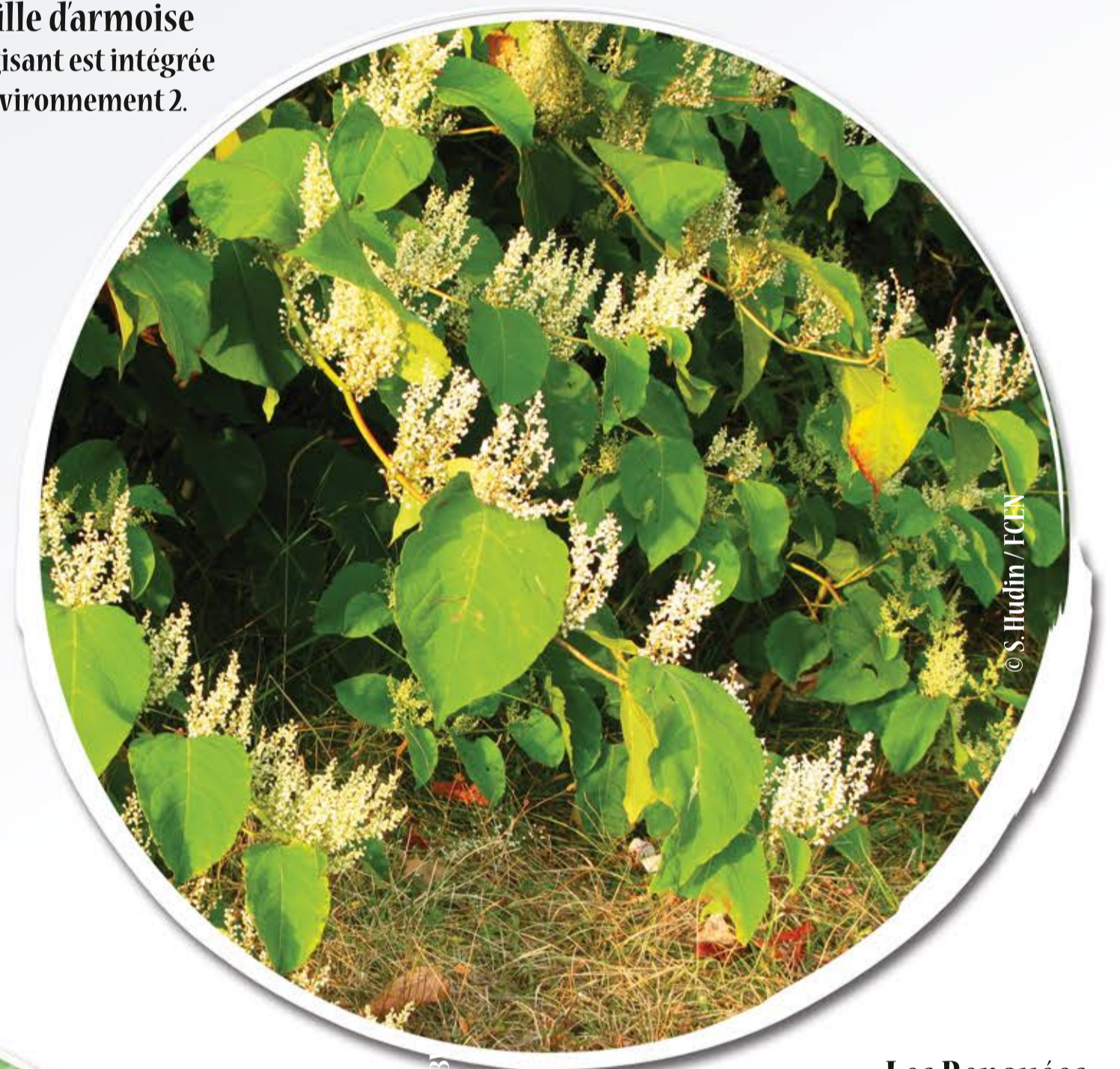
**Toutes les espèces exotiques  
sont-elles envahissantes ?**

Toutes les espèces introduites ne sont pas envahissantes : on estime qu'une espèce végétale introduite sur 1000 devient envahissante, mais les conséquences de leur développement peuvent être importantes. D'autre part, il est possible aussi d'observer des proliférations d'espèces indigènes (Chardon, Fougère aigle...) même si en général elles restent localisées dans le temps et dans l'espace.

La lutte contre l'Ambroisie à feuille d'armoise et son pollen hautement allergisant est intégrée au plan national Santé Environnement 2.



© J. Thomas / Pollen Azur Media



© S. Hudin / FCEN

Les Renouées asiatiques se sont hybridées en Europe et envahissent de nombreux milieux naturels et bords de route.



© B. Böttrich / EPBV

Les Jussies exotiques ont des impacts écologiques et économiques importants et sont pour le moment les deux seules plantes exotiques interdites à la commercialisation en France.



© S. Hudin / FCEN

Dans les milieux humides la Balsamine de l'Himalaya forme des peuplements monospécifiques denses.

